



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 85628

Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves difficultés rencontrées par les établissements publics d'enseignement agricole dans la région Nord-Pas-de-Calais. D'une manière générale, alors que la loi d'orientation agricole 2006 propose de maintenir une répartition 45 % public - 55 % privé, la part du privé dépasse 80 % dans notre région. De plus, trois classes vont être fermées dans l'enseignement public contre une seulement dans le privé. Localement, les restrictions budgétaires et les quotas imposés par la direction régionale de l'agriculture entraînent en particulier une fermeture de classe de terminale dans l'établissement de Tilloy-lès-Moflaines dans le Pas-de-Calais et une situation inquiétante également à Lomme et Douai dans le Nord, alors même que ces établissements proposent des formations attractives et originales et sont contraints de refuser des inscriptions. Il lui demande par conséquent quelles dispositions il envisage de prendre pour garantir aux élèves la liberté de choix entre les établissements publics et privés. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Il est important de préserver la spécificité de l'enseignement agricole au sein du système éducatif. Aussi, dans le cadre des discussions relatives au projet de loi de finances pour 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé une progression des crédits pour afficher cette priorité. Le Parlement a reconnu cette spécificité en augmentant le budget alloué au programme de l'enseignement agricole de trente millions et demi d'euros. Ces ressources, conformément aux intentions des parlementaires, permettront d'une part, d'assurer la situation des Maisons familiales rurales (MFR) et de l'enseignement agricole privé, en honorant les engagements passés de l'État, et d'autre part d'allouer des ressources au profit de l'aide sociale aux élèves mais aussi de développer les fonctions de vie scolaire et la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. En ce qui concerne les aides aux élèves, le ministère de l'agriculture et de la pêche a donné des instructions pour procéder en début de gestion au règlement des sommes dues aux familles. Dans un contexte budgétaire contraint, le ministère de l'agriculture et de la pêche veille à la bonne utilisation des moyens consacrés à cet enseignement dans l'équité et la transparence entre ses différentes composantes. Il s'efforce de conforter sa qualité et son ancrage dans le monde rural, tout en faisant valoir ses atouts face à l'objectif gouvernemental d'insertion des jeunes en difficulté et de développement de l'apprentissage. La dotation globale horaire (DGH) attribuée pour la rentrée scolaire 2006 à la région du Nord - Pas-de-Calais, en légère augmentation de 0,5 %, permettra de couvrir l'intégralité des enseignements obligatoires. Concernant le lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) du Pas-de-Calais, le regroupement des deux classes de terminale du baccalauréat technologique en une seule classe à la rentrée scolaire 2006 est justifié par le nombre d'élèves accueillis dans les deux classes de première pendant cette année scolaire 2005-2006. Si les effectifs dans ces deux classes de première pendant la prochaine année scolaire 2006-2007 le justifiaient, la classe de terminale du baccalauréat technologique serait dédoublée à la rentrée scolaire 2007.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85628

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1446

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3649